

## NEWSLETTER 1 – Cadre de qualité pour mesures de l'étanchéité à l'air

Cher Mesureur d'étanchéité à l'air,

Cette newsletter sert à vous tenir au courant de l'évolution du cadre de qualité.

### Sur l'application en ligne

Depuis la dernière newsletter, la sécurité de l'application en ligne a été améliorée par l'installation des firewalls additionnels dans notre infrastructure et la fiabilité de la disponibilité de données dans la base de données a été augmentée. En ce moment, ces améliorations et le nombre élevé de dossiers créés, causent des ralentissements dans la création et le téléchargement des dossiers. Nous tenons à nous excuser pour ce désagrément et nous vous remercions de votre patience.

Pour le bon fonctionnement du cadre de qualité, nous vous demandons de toujours utiliser l'application en ligne. Si vous ne réussissez toutefois pas à créer un dossier, vous pouvez utiliser le fichier Excel en pièce jointe pour créer des dossiers. Vous pouvez envoyer ce fichier rempli à [luchtdichtheid@bccca.be](mailto:luchtdichtheid@bccca.be). Nous nous en occuperons et ferons en sorte que ces dossiers soient disponibles dans votre compte sur l'application en ligne dans les plus brefs délais.

Depuis le 11 mars, un nouveau modèle pour la déclaration de conformité est disponible. Vous pouvez télécharger une nouvelle version de la déclaration de conformité en cliquant sur "Download" dans le dossier concerné.

Nous avons reçu quelques remarques sur l'application en ligne via la commission de consultation. Nous tiendrons certainement compte de ces remarques, et les propositions d'amélioration ou de simplification seront transmises à notre équipe IT pour qu'elles soient mises à disposition dans les futures versions de l'application.

### Quelques chiffres

En ce moment, 215 mesureurs à l'étanchéité à l'air ont réussi l'examen théorique et plus de 1200 dossiers ont été créés dans la base de données.

### Sur la reconnaissance provisoire

Vu le grand nombre d'inscriptions, la reconnaissance provisoire sera prolongée jusqu'au 15 mai 2015. Cela signifie que si vous avez réussi l'examen théorique, vous pouvez continuer votre participation au cadre de qualité jusqu'à cette date.

Nous vous rappelons qu'afin d'obtenir la reconnaissance définitive, vous devez encore :

- réussir l'examen pratique ;
- démontrer votre expérience en ce qui concerne la réalisation d'essais de pressurisation au moyen de 5 rapports d'essai ;
- payer 400 EUR + TVA par entreprise reconnue. Une facture vous sera envoyée ;
- signer une convention avec l'asbl BCCA pour les essais de pressurisation. Cette convention vous sera envoyée dans le courant des semaines suivantes.

Ceux qui n'ont pas encore été contactés pour passer l'examen pratique, ne doivent pas s'inquiéter, ils ont encore suffisamment de temps pour remplir cette condition.

A ceux qui doivent encore fournir des informations supplémentaires (rapports d'essai supplémentaires, preuves de calibrage, ...), nous demandons de le faire dans les plus brefs délais. Un document qui confirme votre reconnaissance, sera rédigé au moment de la reconnaissance définitive. Jusqu'à ce moment-là, vous pouvez démontrer votre reconnaissance en renvoyant au site web de l'asbl BCCA. ([www.bcca.be](http://www.bcca.be) - cliquez sur *bases de données* - puis sur « 2. Familles de produits, de personnes ou de processus par secteur » - puis sur « étanchéité à l'air »).

## FAQ

Une première version des Frequently Asked Questions avec des clarifications des STS-P dans des situations pratiques est présentée au comité de consultation. Les réponses approuvées seront mis à disposition sur le site web [www.ikbouwluchtdicht.be](http://www.ikbouwluchtdicht.be) dans le courant du mois d'avril.

## Remarques de nos contrôleurs

Nous voulons attirer votre attention au fait que dans l'application en ligne, il faut remplir **la grande V50** (le débit de fuites en m<sup>3</sup>/h) et non pas la **petite v50** (le débit de fuites spécifique par m<sup>2</sup> de surface de déperdition en m<sup>3</sup>/h/m<sup>2</sup>).

BCCA asbl – Rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles – [www.bcca.be](http://www.bcca.be) – [luchtdichtheid@bcca.be](mailto:luchtdichtheid@bcca.be)